

BUREAU DU RESPECT DE LA PERSONNE

Définitions importantes

EN BREF

La Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail a pour objectif de **prévenir et de combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en prévoyant diverses mesures dans les lois du travail.**

En lien avec cette loi, la Politique de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail rappelle que toute personne a droit à un milieu de travail sain, empreint de civilité et exempt de toutes formes de harcèlement et de violence. Ainsi, le CISSS de la Côte-Nord n'entend faire preuve d'aucune tolérance à cet égard.

CIVILITÉ

Règles de respect, de courtoisie, de collaboration, de politesse et de savoir-être à respecter entre collègues. Elles permettent d'assurer le bien-être de tous et d'offrir un milieu de travail sain et respectueux.

Exemples :

- Être ponctuel(le)
- Saluer les collègues
- Employer des formules de politesse telles que « merci » et « s'il vous plaît »
- Avoir une attitude positive
- Maintenir l'environnement propre et en ordre

RESPECT

Se traduit par des paroles et des gestes qui reconnaissent la dignité et la valeur de chacun et qui contribuent à un milieu de travail sain et respectueux.

Exemples :

- S'exprimer de façon polie et professionnelle
- Valoriser la contribution de ses collègues
- Respecter la confidentialité et la vie privée
- Corriger une erreur en privé
- Faire preuve de discrétion dans les espaces partagés

SITUATIONS CONFLICTUELLES

Une situation conflictuelle survient lorsque des tensions ou des désaccords surviennent entre des personnes, généralement en raison de points de vue différents, de valeurs ou de façons de communiquer.

Lorsqu'elles ne sont pas abordées adéquatement, ces situations peuvent avoir un impact négatif sur les relations et le milieu au travail.

INCIVILITÉ

Manque de courtoisie et de considération pour l'autre. L'incivilité peut rapidement mener vers des relations difficiles et une ambiance négative.

Exemples :

- Ignorer ou éviter une personne
- Répandre des rumeurs
- Dire des commentaires négatifs sur quelqu'un
- Utiliser un ton bête ou un langage grossier (sacrer)
- Faire des gestes brusques (ex. claquer la porte)

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

En résumé, c'est lorsqu'une personne adopte de façon répétée des paroles ou des comportements qui font du tort à quelqu'un. Ces gestes ou attitudes ne sont pas désirés et peuvent faire en sorte que la personne se sente rabaissée, mal à l'aise, anxieuse ou humiliée. Ce type de comportement affecte la confiance, la santé et le bien-être de la personne concernée et crée un milieu de travail négatif pour l'ensemble de l'équipe.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Regroupe toute parole, geste ou comportement à connotation sexuelle non désiré, qu'il survienne une seule fois ou de façon répétée. Par exemple, cela inclut des blagues ou commentaires à caractère sexuel, des regards ou attitudes déplacés, des messages ou images inappropriés, ainsi que des contacts physiques sans consentement. Elle comprend aussi les comportements visant l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre d'une personne, tel que des propos moqueurs ou dénigrants.